

E/Barst

T/Conseil Municipal

C/Compte administratif 2008, les chiffres sont encourageants.

A/Pendant que le maire fait les cents pas devant la mairie, les élus épluchent les comptes 2008. Peu connu par le public, les maires ne peuvent assister à la délibération qui consiste à approuver les comptes de l'année écoulée.

C/Compte administratif 2008

A/Pendant que le maire attend dans le froid hors de la mairie, c'est M. Paul Hirschberger premier adjoint qui a présidé le point qui consiste à disséquer les comptes de l'année écoulée. Au vu du temps qui a été mis, les élus ont fait leur travail avec soin et précision. On retiendra que pour 2008, le fonctionnement et l'investissement sont excédentaires. Les dépenses de fonctionnement se soldent à 302009,16 €. Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 401610,06 €. Les dépenses d'investissement stagnent à 253467,47 €. Les recettes d'investissement se montent à 303697,77 €. La balance générale génère un excédent global au 31 décembre 2008 de 149831,20 €. Pour la petite histoire on retiendra que ce chiffre par temps de crise est bon. Il résulte d'une anticipation qui a poussé les élus à procéder à une série d'économies en négociant des contrats, en réalisant des économies d'électricité dans le domaine de l'éclairage public et en réalisant une gestion prudente de bon père de famille.

C/Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2008

A/Le conseil municipal adopte le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2008 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif du maire pour le même exercice. Cette double comptabilité, l'une gérée par le maire et l'autre par Monsieur le trésorier principal de Saint-Avoid permet aux membres du conseil de comparer les chiffres et d'adopter le cas échéant des comptes exacts.

C/La route et viabilité du GAEC Pierre

A/Les édiles choisissent l'offre la moins disant de la société Terra-Est qui s'élève à 94468,05 € TTC. Le conseil municipal donne à cette société la suite des travaux qui consiste à poser un conduit d'eau potable, réaliser une route, des parkings, des fossés et les accès aux différentes parcelles agricole ainsi que l'aménagement paysager. Des travaux gelés par un hiver long, mais qui doivent reprendre la semaine qui vient.

C/Travaux de sécurité

A/Les édiles confient la pose d'une troisième citerne à incendie à la société Tao Groupe pour un montant de 16666,77 € TTC. Elle sera mise en place pour protéger le troisième hangar que doit construire le GAEC Pierre dans le cadre de la mise aux normes.

C/Dématérialisation des actes administratifs

A/L'assemblée charge la société FAST pour un montant de 1320,38 € TTC de mettre en place les logiciels et la formation destinés à permettre au personnel de transmettre par internet tous les actes administratifs à la Sous-préfecture ou à la Préfecture.

C/Locaux communaux

A/Les élus de Barst et de Marienthal décident de la réaffectation de locaux communaux existants et le réaménagement en logement communal et local d'archives d'une partie des pièces de la mairie école non utilisées jusqu'à ce jour. Dans le cadre de ce vaste projet un bureau de secrétariat, un local d'archive et un appartement seront créés. «L'ancien appartement de l'instituteur ne dispose pas de chauffage central, à des WC sur le palier, ne dispose pas d'isolations thermiques... La mairie dans le cadre de sa restructuration interne doit disposer d'outils performants qui nécessitent de créer un bureau de secrétariat équipé

d'outils informatiques nouveaux et modernes. Le travail régulier produit par le personnel et les élus nous obligent à créer deux salles d'archives sachant que la chaufferie est actuellement utilisée en tant que tel» fait remarquer le premier magistrat. Après avoir approuvée les plans, retenue les devis des différentes entreprises, l'assemblée sollicite les services de l'Etat dans le cadre de la DGE et différents partenaires pour obtenir une subvention. Les dépenses retenues s'élèvent à 14172,25 € TTC pour le logement communal, à 6515,76 € TTC pour la création de deux salles d'archives et à 6859,30 € TTC pour la création du bureau de secrétariat.

C/Contrat d'accompagnement dans l'emploi

A/Faisant référence au conseil précédent le maire informe l'assemblée que le poste dans le cadre d'un CEA destiné à faire de la prospection et de trouver des visiteurs pour la Ligne Maginot Aquatique a été confié à Mlle Muriel Steinmetz de Barst.